Sibelga
energizing the city

Gouvernance 2017

Gouvernance 2017

Sommaire

Structure du groupe sibelga 2

1. Une structure à 3 niveaux 2
2. Le rôle d'Interfin comme holding 2
3. Le rôle de Sibelga comme gestionnaire de réseau 3
4. Le rôle de BNO comme employeur du personnel du groupe 3
5. Gouvernance du groupe 4
6. Conclusion 4

Gouvernance d'Interfin 5

1. Structure de gouvernance 5
2. Rémunération 7

Gouvernance de Sibelga 9

1. Structure de gouvernance 9
2. Rémunération 11
3. Contrôle externe 12
4. Marchés publics 13

Gouvernance de BNO 15

1. Structure de gouvernance 15
2. Rémunération 16

STRUCTURE DU GROUPE SIBELGA

1. Une structure à 3 niveaux

- **Interfin** : intercommunale exerçant une fonction de holding.
- **Sibelga** : intercommunale assurant la fonction de gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz en Région de Bruxelles-Capitale et propriétaire de ces réseaux.
- **BNO** (Brussels Network Operations) : société coopérative (de droit privé), employeur de la totalité du personnel actif dans le groupe Sibelga.

Le groupe Sibelga travaille dans le respect du principe de spécialité qui s'applique aux intercommunales. Ses activités sont concentrées sur la gestion des réseaux d'électricité et de gaz, sur les missions de service public y afférentes et sur les services énergétiques destinés aux pouvoirs publics.

Les intercommunales Sibelga et Interfin n'ont pas de Comités de secteur.

– Voir schéma 1 –

2. Le rôle d'Interfin comme holding

Interfin est principalement chargée de :

- détenir la participation des communes dans Sibelga ;
- détenir les participations bruxelloises dans les sociétés fédérales de transport d'électricité et de gaz Elia et Fluxys, directement ou via les holdings Publi-T et Publigaz regroupant les intérêts communaux des 3 Régions ;
- détenir provisoirement, jusqu'au moment opportun pour leur mise en vente, des participations « historiques » minimes dans les sociétés Engie, Suez-Environnement et NRB ;
- assurer un lissage des dividendes attribués aux communes sur la base du résultat financier réalisé dans les sociétés participées et contribuer à une gestion financière efficace du groupe ;
- soutenir des activités de services au profit des communes (centrale d'achat, accompagnement en matière de travaux économiseurs d'énergie…).

– Voir schéma 2 –

Schéma 1
Le périmètre opérationnel de Sibelga – Interfin

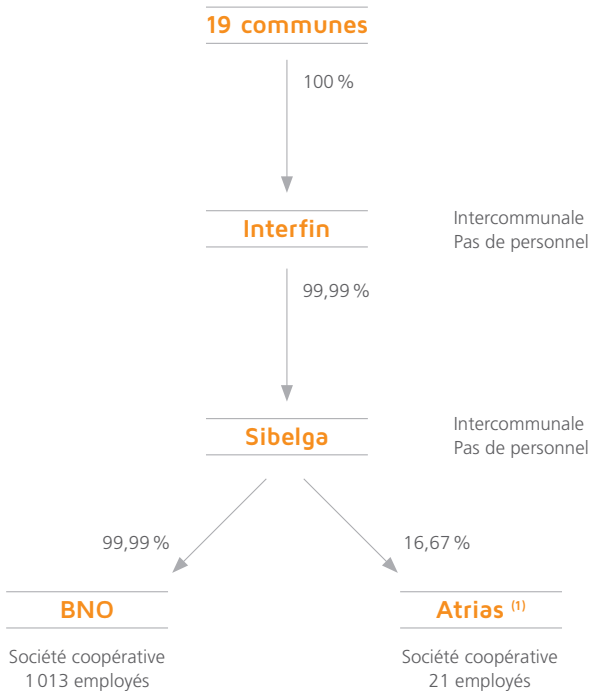

[1] 4 autres actionnaires (gestionnaires de réseaux des 2 autres régions). Cette société est chargée de créer et de gérer une plateforme informatique d'échange de données du marché connectant les GRD, les fournisseurs et les GRT et d'établir en collaboration avec les fournisseurs et sous contrôle des régulateurs régionaux les versions successives du code de gestion des données de marché (Message Implementation Guide).

3. Le rôle de Sibelga comme gestionnaire de réseau

L'activité de Sibelga est limitée à l'activité de gestionnaire des réseaux de distribution en Région de Bruxelles-Capitale. Cette mission comprend aussi des missions de service public imposées par ordonnance, comme la gestion de l'éclairage public communal.

Ces activités sont régulées par le régulateur Brugel dans un cadre fixé par ordonnance. La régulation porte sur les tarifs, la qualité des services et la compatibilité des structures et des comportements avec le bon fonctionnement du marché.

Il est souhaitable que l'activité de gestionnaire de réseau de distribution régulé constitue un périmètre fermé consacré à la seule activité régulée, assuré par une seule société, distincte des activités financières d'Interfin. L'objectif de cette distinction est d'éviter les subsides croisés entre activités tout en limitant la régulation à son objet légal.

4. Le rôle de BNO comme employeur du personnel du groupe

Lorsqu'en 2006, Sibelga a repris la plupart des activités opérationnelles d'Electrabel en matière de gestion des réseaux, elle a également repris le personnel de cette société soit environ 700 personnes sous le régime de la CCT 32bis, c'est-à-dire le régime d'une continuité contractuelle. En effet, il ne semblait ni possible ni souhaitable de modifier le régime du personnel du secteur dépendant de la commission paritaire n° 326. **Dans cette mesure, l'employeur du personnel devait être une société de droit privé.**

Cette situation est non seulement justifiée par l'accord passé en 2006 avec Electrabel, mais se révèle aussi une solution efficiente pour maintenir le caractère industriel de la gestion de Sibelga et pour attirer les compétences techniques nécessaires.

C'est pour cette raison que BNO est aujourd'hui l'employeur de la totalité du personnel du groupe soit ± 1 000 personnes, toutes sous contrat d'emploi.

De plus, Sibelga est actionnaire de la plateforme d'échange de données du marché Atrias, constituée sous forme de société coopérative avec l'ensemble des autres gestionnaires de réseaux belges.

Schéma 2
Les participations d'Interfin

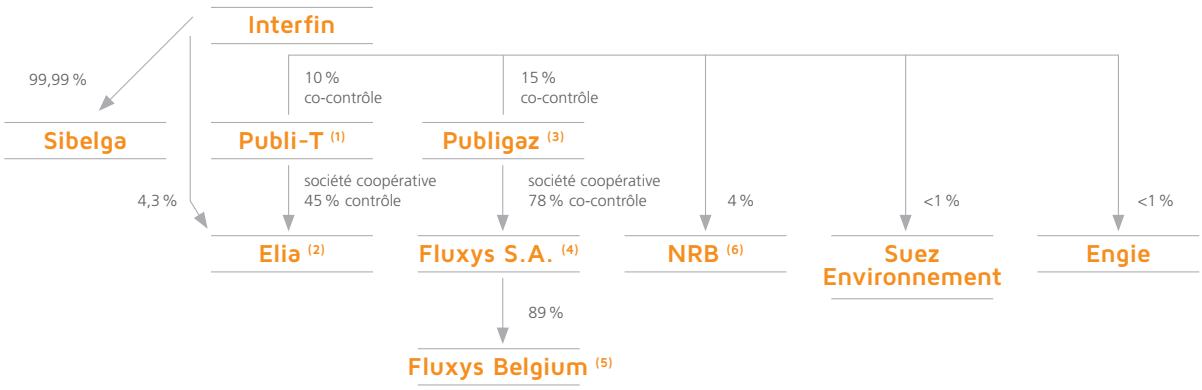

(1) 3 administrateurs nommés sur présentation d'Interfin
(2) 1 administrateur issu d'Interfin
(3) 4 administrateurs nommés sur présentation d'Interfin
(4) 1 administrateur issu d'Interfin
(5) 2 administrateurs issus d'Interfin
(6) 1 administrateur issu d'Interfin

N.B. Si les mandats sont rémunérés, ces rémunérations sont versées à Interfin

5. Gouvernance du groupe

Pour assurer la cohérence de la gestion du groupe et un contrôle effectif, un certain nombre de mesures structurelles ont été prises dans le cadre des statuts de ces sociétés ou de décisions du Conseil d'Administration :

- Ce sont les mêmes administrateurs (28) qui siègent dans le Conseil d'administration d'Interfin et de Sibelga.
- Ce sont les 7 mêmes administrateurs (choisis parmi les 28) qui constituent le Comité directeur de Sibelga, le Bureau d'Interfin et le Conseil d'administration de BNO.
- Le Comité directeur de Sibelga a constitué en son sein un Comité d'audit.
- Le Conseil d'Administration de BNO a constitué en son sein un Comité des Nominations et des Rémunérations.
- La Direction des 3 sociétés du groupe est assurée par une direction commune.
- Seuls les mandats d'administrateurs en Sibelga et Interfin et de membres du Comité directeur de Sibelga et du Bureau Interfin donnent lieu à rémunération.
- La rémunération attachée aux mandats dans les sociétés participées revient à Interfin.
- Le montant des rémunérations est porté à la connaissance des autorités régionales annuellement, individuellement et nominativement.
- À compter du 1er janvier 2018, les rémunérations de Sibelga et d'Interfin seront fixées conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 7 septembre 2017 portant exécution de l'article 5 de l'ordonnance du 12 janvier 2006 relative à la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

– Voir schéma 3 –

6. Conclusion

L'existence d'une structure à 3 niveaux dans le groupe Sibelga est justifiée par la contrainte de séparer les activités régulées et non régulées du groupe, de maintenir conformément à la volonté politique le statut intercommunal d'Interfin et de Sibelga et de conserver le système de relations collectives du travail et de contrat d'emploi applicables au personnel via une société de droit privé.

L'exercice simultané par les mêmes personnes de mandats d'administrateur et de fonctions de direction aux 3 niveaux du groupe permet d'assurer une gestion cohérente du groupe et un contrôle efficient.

Schéma 3
Les organes de gestion Sibelga – Interfin

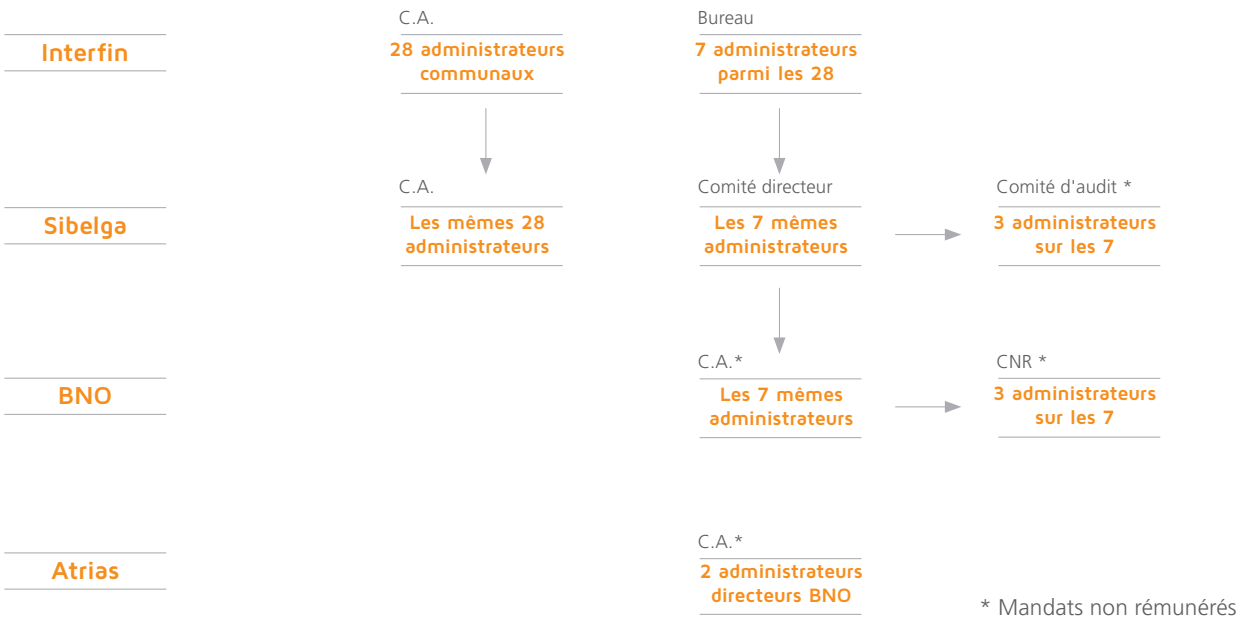

GOUVERNANCE D'INTERFIN

1. Structure de gouvernance

La gestion d'Interfin est assurée par deux organes : un Conseil d'administration, dont la composition reflète l'actionnariat, et un Bureau aux pouvoirs étendus, composé d'un nombre restreint d'administrateurs.

Assemblées générales

L'Assemblée générale ordinaire se réunit chaque année, le deuxième ou troisième lundi du mois de juin. Le Conseil d'administration et le Commissaire-réviseur peuvent en outre convoquer à tout moment une Assemblée générale extraordinaire.

En 2017, l'Assemblée générale ordinaire s'est réunie le 19 juin 2017. Aucune Assemblée générale extraordinaire n'a été convoquée.

Le capital d'Interfin est le fruit d'opérations successives de regroupement et de cession d'activités des anciennes intercommunales en 2003 et 2005.

Le capital est représenté d'une part, par les parts historiques (1983) dites parts Ae (électricité) et Ag (gaz) et d'autre part, par les parts nouvelles dites parts F. Toutes les parts sont de même valeur (24,79 euros).

L'Intercommunale est divisée en quatre secteurs de compte conformément aux statuts. Le bénéfice à distribuer au sein de chaque secteur est réparti entre les communes associées à ce secteur au prorata du chiffre d'affaires constitué par les tarifs de réseau, réalisé sur le territoire de chaque commune, calculé sur la moyenne des 3 années précédentes.

Les représentants des communes à l'Assemblée générale doivent être désignés par le Conseil communal parmi les conseillers communaux, le bourgmestre et les échevins de la commune.

L'Assemblée générale ne peut délibérer que si la moitié des parts sociales est représentée. Cette fraction est portée à deux tiers s'il s'agit d'une modification aux statuts.

Conseil d'administration

Compétences

Le Conseil d'administration a les compétences qui lui sont réservées par la loi et les statuts.

Il prend en outre les décisions de prises de participation dans des sociétés non encore participées, d'un montant supérieur à dix millions d'euros.

Sur proposition du Bureau, il décide par ailleurs de l'approbation et de la modification du règlement d'ordre intérieur

Situation du capital au 31/12/2017

	Parts électricité		Parts Gaz		Total général
	Nombre de Parts Ae	Nombre de Parts F	Nombre de Parts Ag	Nombre de Parts F	
Anderlecht	27 835	40 868		618 176	686 879
Auderghem	8 806	80 583	14 088	98 773	202 250
Berchem-Sainte-Agathe	4 633	55 310	7 193	49 667	116 803
Bruxelles		990 425		1 254 773	2 245 198
Etterbeek	10 418	27 782	21 785	49 475	109 460
Evere		116 611		167 971	284 582
Forest	13 712	44 946	21 055	53 924	133 637
Ganshoren		68 265		100 922	169 187
Ixelles		190 857	35 430	91 674	317 961
Jette		141 526		219 597	361 123
Koekelberg	2 973	9 480	5 425	14 991	32 869
Molenbeek-Saint-Jean	14 525	45 611	23 179	57 536	140 851
Saint-Gilles		52 552		144 393	196 945
Saint-Josse-ten-Noode		86 942		136 405	223 347
Schaerbeek		293 355		590 645	884 000
Uccle	21 899	49 538	37 027	75 986	184 450
Wartermael-Boitsfort	6 227	11 757	14 685	30 238	62 907
Woluwe-Saint-Lambert	14 336	127 679	21 492	137 736	301 243
Woluwe-Saint-Pierre	10 639	85 224	12 533	74 485	182 881
TOTAL	**136 003**	**2 519 311**	**213 892**	**3 967 367**	**6 836 573**

organisant la gestion intégrée d'Interfin, de Sibelga et des filiales opérationnelles de celle-ci, sans préjudice des décisions à prendre sur le même objet par les organes compétents desdites sociétés.

Il décide de l'admission des nouveaux associés.

Composition

Chaque commune associée dispose au minimum d'un représentant. Les communes de plus de 70 000 et 100 000 habitants ont droit respectivement à un et deux administrateurs supplémentaires.

Seules peuvent être proposées les personnes présentées simultanément par leur commune comme administrateur dans l'intercommunale Sibelga.

Fréquence de réunion et participation en 2017

Le Conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises et a enregistré un taux de présence des administrateurs de 83 %.

Conseil d'administration d'Interfin au 31/03/2018

Président

Patrick DEBOUVERIE *Saint-Gilles*

Vice-Président

Pierre MUYLLE *Evere*

Administrateurs

Mustafa AMRANI *Bruxelles*

Rachid BARGHOUTI *Forest*

Clémentine BARZIN *Bruxelles*

Jonathan BIERMANN *Uccle*

Mohammed BOUKANTAR *Bruxelles*

Abdallah BOUSTANI *Anderlecht*

Guillebert DE FAUCONVAL *Watermael-Boitsfort*

Lorraine DE FIERLANT *Schaerbeek*

Bernard DE MARCKEN DE MERKEN *Etterbeek*

Anne-Rosine DELBART *Ixelles*

Burim DEMIRI *Schaerbeek*
(démissionnaire au 20 novembre 2017)

Quentin DEVILLE *Woluwe-Saint-Lambert*

Boris DILLIÈS *Uccle*

Steve HENDRICK *Jette*
(démissionnaire au 1er février 2018)

Steve HUYGE *Koekelberg*

Dorah ILUNGA KABULU *Saint-Josse-ten-Noode*

Pierre LARDOT *Ixelles*

Geoffrey LEPERS* *Jette*

Debora LORENZINO* *Schaerbeek*

Shazia MANZOOR *Molenbeek-Saint-Jean*

Didier MOLDERS *Auderghem*

Frédéric NIMAL *Schaerbeek*

Khadija TAMDITI *Molenbeek-Saint-Jean*

Éric TOMAS *Anderlecht*

Jean-Paul VAN LAETHEM *Ganshoren*

Marc VANDE WEYER *Berchem-Sainte-Agathe*

Michel VANDERCAM *Woluwe-Saint-Pierre*

Guy WILMART *Anderlecht*

Secrétaire

Raphaël LEFERE

* Les nominations des intéressés seront proposées à l'assemblée générale du 18 juin 2018.

Bureau

Compétences

Sans préjudice des compétences réservées à l'assemblée générale et au conseil d'administration par la loi ou les statuts, le Bureau a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration ou de disposition qui intéressent l'Intercommunale.

Le Bureau prend notamment les décisions :

- en matière de marchés publics ;
- en matière de prise de participation dans une société non encore participée, d'un montant inférieur à dix millions d'euros;
- en matière de hausse de participation et de désinvestissement dans des sociétés participées ;
- en matière de financement et de contrôle des sociétés participées ;
- uniquement en cas d'urgence impérieuse, sur les matières visées à l'article 19 alinéa 2. Les décisions prises pour raison d'urgence par le Bureau doivent être confirmées par le conseil d'administration lors de sa plus proche réunion, si des effets sont encore à naître de cette décision à partir de cette date.

Le Bureau prépare les points inscrits à l'ordre du jour du conseil d'administration.

Composition

Le Bureau est constitué des sept administrateurs qui ont été élus membres du Comité directeur de l'intercommunale SIBELGA.

Fréquence de réunion et participation en 2017

Le Bureau s'est réuni à 3 reprises et a enregistré un taux de présence des administrateurs de 100 %.

Bureau au 31/03/2018

Président

Patrick DEBOUVERIE

Vice-Président

Pierre MUYLLE

Membres

Rachid BARGHOUTI

Bernard DE MARCKEN DE MERKEN

Steve HUYGE

Frédéric NIMAL

Guy WILMART

Secrétaire

Raphaël LEFERE

2. Rémunération

Rappelons qu'en vertu des décisions prises lors des Assemblées générales du 18 juin 2007 des intercommunales Sibelga et Interfin, les rémunérations pour les prestations des administrateurs de Sibelga désignés sur proposition des communes sont attribuées à Interfin.

Rémunération au premier semestre 2017

Les rémunérations octroyées au cours du 1er semestre de l'exercice 2017 sont conformes aux décisions prises antérieurement en la matière par les Assemblées générales, à savoir :

- Une indemnité fixe annuelle telle que prévue par l'Assemblée générale ordinaire du 14 juin 2010 :
  - < pour un administrateur : 350,35 € (Interfin) + 499,14 € (Sibelga) pour le 1er semestre 2017,
  - < pour un administrateur membre du Bureau : 4 767,63 € (Interfin) + 5 899,1 € (Sibelga) pour le 1er semestre 2017.
- Un jeton de présence de 297,58 € pour le 1er semestre 2017, tel que prévu par l'Assemblee générale ordinaire du 14 juin 2010 pour un administrateur et un membre du Bureau.

Rémunération au second semestre 2017

Les rémunérations octroyées au cours du 2e semestre de l'exercice 2017 sont conformes aux décisions prises antérieurement en la matière par les Assemblées générales, à savoir :

- Une indemnité fixe annuelle telle que prévue par l'Assemblée générale ordinaire du 14 juin 2010 :
  - < pour un administrateur : 351,70 € (Interfin) + 501,05 € (Sibelga) pour le 2e semestre 2017,
  - < pour un administrateur membre du Bureau : 4 785,99 € (Interfin) + 5 921,81 € (Sibelga) pour le 2e semestre 2017.
- Un jeton de présence de 299,72 € pour le 2e semestre 2017, tel que prévu par l'Assemblee générale ordinaire du 14 juin 2010 pour un administrateur et un membre du Bureau.

Avantages

Aucun avantage de quelque nature n'est octroyé aux mandataires d'Interfin et de Sibelga.

Interfin et Sibelga ne mettent à disposition des mandataires publics aucun outil de travail pour l'exercice de leur mandat.

Frais de représentation

Conformément aux décisions prises antérieurement pas les Assemblées générales, Interfin et Sibelga n'octroient aucun remboursement forfaitaire pour frais de représentation de leurs administrateurs.

Interfin et Sibelga accordent le remboursement de frais uniquement sur présentation de pièces justificatives.

Au cours de l'exercice 2017, aucun frais n'a été remboursé.

Rémunérations perçues par chaque administrateur au cours de l'exercice 2017 (en euros)

Nom	Part Sibelga (€)	Part Interfin (€)	Total (€)
Mustafa AMRANI	2 192,79	1 594,79	3 787,58
Rachid BARGHOUTI	17 187,61	11 640,10	28 827,71
Clémentine BARZIN	1 892,93	1 594,79	3 487,72
Jonathan BIERMANN	2 192,79	1 297,21	3 490,00
Mohammed BOUKANTAR	2 490,37	1 594,79	4 085,16
Abdallah BOUSTANI	2 790,23	1 595,93	4 386,16
Patrick DEBOUVERIE	16 591,31	11 640,10	28231,41
Guillebert DE FAUCONVAL	3 087,81	1 893,51	4981,32
Lorraine DE FIERLANT	2 191,65	1 297,21	3488,86
Bernard DE MARCKEN DE MERKEN	16 888,89	11 341,38	28230,27
Anne-Rosine DELBART	3 087,81	1 595,93	4 683,74
Burim DEMIRI	815,02	638,97	1 453,99
Quentin DEVILLE	3 087,81	1 893,51	4 981,32
Boris DILLIÈS	1 000,19	702,05	1 702,24
Steve HENDRICK	3 087,81	1 893,51	4 981,32
Steve HUYGE	17 187,61	11 640,10	28 827,71
Dorah ILUNGA KABULU	3 087,81	1 893,51	4 981,32
Pierre LARDOT	3 087,81	1 595,93	4 683,74
Debora LORENZINO	711,81	0 0,00	711,81
Shazia MANZOOR	3 087,81	1 893,51	4 981,32
Didier MOLDERS	3 087,81	1 893,51	4 981,32
Pierre MUYLLE	17 187,61	11 640,10	28 827,71
Frédéric NIMAL	17 187,61	11 640,10	28 827,71
Khadija TAMDITI	3 087,81	1 893,51	4 981,32
Éric TOMAS	2 789,09	1 893,51	4 682,60
Jean-Paul VAN LAETHEM	3 087,81	1 893,51	4 981,32
Marc VANDE WEYER	2 949,93	1 850,93	4 800,86
Michel VANDERCAM	2 192,79	1 893,51	4 086,30
Guy WILMART	17 187,61	11 640,10	28 827,71

La rémunération totale versée aux administrateurs et membres du Comité directeur en 2017 est donc de 174 505,94 € à charge de Sibelga et de 115 475,61 € à charge d'Interfin.

Informations complémentaires relatives aux rémunérations

Sont donc reprises dans le tableau ci-dessus non seulement les indemnités fixes et variables versées aux administrateurs du fait de leurs fonctions auprès d'Interfin pour l'annee 2017, mais aussi les indemnités fixes et variables qui leur sont dues du fait de leurs fonctions auprès de Sibelga et qui sont attribuées dans un premier temps a Interfin ; a charge pour celle-ci de les leur retrocéder.

Le jeton de présence perçu par un administrateur pour une participation effective aux Assemblées générales de Sibelga ou d'Interfin est identique à celui perçu pour une réunion du Conseil d'administration. Les délégués communaux qui participent aux Assemblées générales ne sont pas rémunérés.

La charge des jetons suit la destination des réunions.

Les rémunérations à percevoir par des administrateurs nommés dans des sociétés participées par Interfin sont perçues par Interfin (il s'agit des sociétés Publi-T et Publigaz). Il en est de même pour les mandats détenus par des membres de la Direction dans les sociétés Elia, Fluxys SA, Fluxys Belgium et NRB.

Tous les montants mentionnés ci-dessus sont des montants bruts et font l'objet d'une indexation.

GOUVERNANCE DE SIBELGA

1. Structure de gouvernance

Depuis sa création en 2003, la gestion de Sibelga est assurée par trois organes : un Conseil d'administration dont la composition reflète l'actionnariat, un Comité directeur aux pouvoirs étendus composé d'un nombre restreint d'administrateurs, ainsi qu'un Directeur général, assisté d'un Comité de direction, chargé de la gestion journalière. Un Comité d'audit a par ailleurs été constitué au sein du Comité directeur.

Assemblées générales

L'Assemblée générale ordinaire se réunit chaque année, le deuxième ou troisième lundi du mois de juin. Le Conseil d'administration et le Commissaire-réviseur peuvent en outre convoquer à tout moment une Assemblée générale extraordinaire.

En 2017, l'Assemblée générale ordinaire s'est réunie le 19 juin 2017. Aucune Assemblée générale extraordinaire n'a été convoquée.

Le capital de Sibelga est représenté par des parts sociales A et des parts E, de même valeur (100 euros).

Les parts matérielles A, complétées des autres fonds propres (hors parts E), constituent la base incompressible, alors que les parts E, nouvellement créées fin 2014, complètent ces fonds propres et constituent le capital excédentaire.

Le bénéfice de Sibelga est réparti au prorata du nombre de parts A détenues, après paiement du dividende des parts E.

Situation du capital au 31/12/2017

	Nombre de parts A	Nombre de parts E
Communes	38	-
Interfin	2 169 962	3 630 000
Total	**2 170 000**	**3 630 000**

Chaque part sociale A, à l'exclusion des parts E (parts sans droits de vote), donne droit à une voix aux Assemblées générales. Les droits de vote revenant à Interfin sont répartis entre les communes au prorata du nombre d'habitants.

Les représentants des communes à l'Assemblée générale doivent être désignés par le Conseil communal parmi les conseillers communaux, le bourgmestre et les échevins de la commune.

L'Assemblée générale ne peut délibérer que si la moitié des parts sociales est représentée. Cette fraction est portée à deux tiers s'il s'agit d'une modification aux statuts.

Conseil d'administration

Compétences

Le Conseil d'administration a les compétences qui lui sont réservées par la loi et les statuts.

Il décide en particulier en matière de :

- tarifs,
- règlements,
- plans d'investissements,
- programmes d'exécution des missions de service public devant être adoptés en exécution des lois et ordonnances organisant les marchés de l'électricité et du gaz.

Composition

Chaque commune associée dispose au minimum d'un représentant. Les communes de plus de 70 000 et 100 000 habitants ont droit respectivement à un et deux administrateurs supplémentaires.

Si l'entreprise comptait d'autres associés que les communes et l'intercommunale de financement Interfin, ces associés disposeraient d'un nombre d'administrateurs égal au maximum à un tiers du nombre d'administrateurs des communes et inférieur à un cinquième du nombre total des mandats d'administrateurs.

Fréquence de réunion et participation en 2017

Le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises et a enregistré un taux de présence des administrateurs de 82,6 %.

Conseil d'administration au 31/03/2018

Président

Guy WILMART *Anderlecht*

Vice-Président

Steve HUYGE *Koekelberg*

Administrateurs

Mustafa AMRANI *Bruxelles*

Rachid BARGHOUTI *Forest*

Clémentine BARZIN *Bruxelles*

Jonathan BIERMANN *Uccle*

Mohammed BOUKANTAR *Bruxelles*

Abdallah BOUSTANI *Anderlecht*

Guillebert DE FAUCONVAL *Watermael-Boitsfort*

Lorraine DE FIERLANT *Schaerbeek*

Bernard DE MARCKEN DE MERKEN *Etterbeek*

Patrick DEBOUVERIE *Saint-Gilles*

Anne-Rosine DELBART *Ixelles*

Burim DEMIRI *Schaerbeek*
(démissionnaire au 20 novembre 2017)

Quentin DEVILLE *Woluwe-Saint-Lambert*

Boris DILLIÈS *Uccle*

Steve HENDRICK *Jette*
(démissionnaire au 1er février 2018)

Dorah ILUNGA KABULU *Saint-Josse-ten-Noode*

Pierre LARDOT *Ixelles*

Geoffrey LEPERS* *Jette*

Debora LORENZINO* *Schaerbeek*

Shazia MANZOOR *Molenbeek-Saint-Jean*

Didier MOLDERS *Auderghem*

Pierre MUYLLE *Evere*

Frédéric NIMAL *Schaerbeek*

Khadija TAMDITI *Molenbeek-Saint-Jean*

Éric TOMAS *Anderlecht*

Jean-Paul VAN LAETHEM *Ganshoren*

Marc VANDE WEYER *Berchem-Sainte-Agathe*

Michel VANDERCAM *Woluwe-Saint-Pierre*

Secrétaire

Raphaël LEFERE

* Les nominations des intéressés seront proposées à l'assemblée générale du 18 juin 2018.

Comité directeur

Compétences

Le Comité directeur prépare les points inscrits à l'ordre du jour du Conseil d'administration et conformément aux statuts décide dans les matières qui ne sont pas légalement réservées à celui-ci ou à l'Assemblée générale.

Ainsi, le Comité directeur décide notamment en matière de :

- fonctionnement du marché et politique de régulation, à l'exception des matières tarifaire et réglementaire ;
- gestion et contrôle des filiales et des sociétés participées ;
- nomination des membres du Comité de direction ;
- marchés publics ;

Composition

Le Comité directeur est constitué de 7 administrateurs représentant les communes et de maximum 3 administrateurs représentant les éventuels autres associés.

Fréquence de réunion et participation en 2017

Le Comité directeur s'est réuni à 11 reprises et a enregistré un taux de participation de ses membres de 98 %.

Comité directeur au 31/03/2018

Président

Guy WILMART

Vice-Président

Steve HUYGE

Membres

Rachid BARGHOUTI

Bernard DE MARCKEN DE MERKEN

Patrick DEBOUVERIE

Pierre MUYLLE

Frédéric NIMAL

Secrétaire

Raphaël LEFERE

Comité d'audit

Compétences

Le Comité d'audit est un organe consultatif du Comité directeur. Il assiste celui-ci en matière de reporting financier, de suivi de l'efficacité des systèmes de contrôles interne et de gestion des risques de Sibelga, de suivi du contrôle des comptes, de suivi de l'indépendance du Commissaire-réviseur.

Composition

Le Comité d'audit est composé d'un président et de deux membres choisis par le Comité directeur en son sein.

Fréquence de réunion et participation en 2017

Le Comité d'audit s'est réuni à 4 reprises et a enregistré un taux de participation de ses membres de 100 %.

Sujets abordés en 2017

Le Comité d'audit a examiné les éléments suivants :

- le rapport d'audit interne 2016 relatif aux 5 audits quick scan internes menés, aux audits ISO 17 025 du laboratoire et aux audits et actions d'amélioration ISO 9001,

- la politique d'audit externe,
- la protection des données et en particulier l'introduction de la législation GDPR,
- les comptes annuels 2016 et le rapport du réviseur externe Ernst & Young, au Comité d'audit sur ces comptes, en sa présence,
- la gestion des risques avec après 2 ans d'efforts la présentation d'un document abouti de gestion des risques,
- la charte du Comité d'Audit,
- le programme Atrias / Smartrias,
- le Manuel Qualité ISO 9001 et la « Politique qualité »,
- la proposition de plan d'audit interne pour 2018.

Comité d'audit au 31/03/2018

Président

Steve HUYGE

Membres

Rachid BARGHOUTI

Frédéric NIMAL

Secrétaire

Raphaël LEFERE

Comité de direction

Compétences

La gestion journalière est assurée par le Directeur général et les membres du Comité de direction.

Le Directeur général préside à la préparation des propositions de décision soumises au Conseil d'administration et au Comité directeur. Il dirige le Comité de direction et décide de l'attribution des responsabilités parmi ses membres.

Le Comité de direction, sous la conduite du Directeur général, est chargé de développer la stratégie globale du groupe et de la soumettre au Comité directeur. Le Comité de direction est également responsable de la gestion opérationnelle du groupe. Le Comité de direction assure la mise en place des systèmes nécessaires de gestion des risques et de contrôle interne. Il prend toutes les décisions relatives à la structure organisationnelle et approuve l'ensemble des procédures du groupe.

Composition

Le Comité de direction est composé du Directeur général et des six directeurs de département.

Fréquence de réunion

Le Comité de direction se réunit à un rythme hebdomadaire.

Comité de direction au 01/01/2018

Directeur général

Luc HUJOEL

Directeur Asset Management et Gestion des réseaux

David CARLIEZ

Directeur Gestion accès aux réseaux

Patrick CLAESSENS

Secrétaire général et Directeur Ressources humaines

Raphaël LEFERE

Directeur Communication & Relations avec les communes

Philippe MASSART

Directeur Finances

Luc ZABEAU

Directeur IT & Business Transformation

Herbert CARRACILLO

2. Rémunération

Rémunération des administrateurs

Voir à ce sujet le point *Rémunération* de la gouvernance d'Interfin (page 9).

Par ailleurs, les mandats dans le Comité d'audit de Sibelga et dans la filiale BNO ne sont pas rémunérés.

Rémunération des membres du Comité de direction

La rémunération des membres du Comité de direction est pilotée en référence à la méthodologie Hay.

Les fonctions au sein du comité de direction ont été pesées au moyen de l'outil Compas d'Hudson et converties en catégories Hay. Les fonctions ont été pesées en tenant compte des responsabilités exercées par les membres du Comité de direction au sein de Sibelga, Interfin, BNO et des sociétés participées de manière directe ou indirecte par Interfin.

Les rémunérations des membres du Comité de direction sont comparées à l'échantillon Hay General Market P60. Cette référence a été décidée par le Comité directeur sur proposition du Comité de nomination et de rémunération le 09 décembre 2014. La référence antérieure était celle en usage au moment

de la scission des activités entre Electrabel et Sibelga en octobre 2006, soit Hay P75 pour un échantillon de grandes entreprises des secteurs forts.

La rémunération des membres du Comité de direction se compose d'une rémunération fixe, d'une rémunération variable liée aux résultats et d'autres avantages, y compris une pension complémentaire. Les membres du Comité de direction ne bénéficient pas de « long term incentives ».

Rémunération fixe

La rémunération fixe du Directeur général pour l'année 2017 est de 284 082 € bruts.

La rémunération fixe pour les autres membres du Comité de direction est de 1 117 827 €, soit une moyenne de 171 973 €.

Rémunération variable

La rémunération variable comprend une prime fixée en fonction des résultats personnels et des résultats Corporate mesurés par une Balanced Score Card (BSC) et une prime liée à l'atteinte des résultats fixés par une CCT 90.

La rémunération variable proméritée pour 2017 du Directeur général est de 105 782 €.

La rémunération variable proméritée par les autres membres du Comité de direction est de 253 780 €, soit en moyenne 39 043 €.

Les autres avantages sont déterminés selon les mêmes règles pour tous les membres du Comité de direction. Ils comprennent une pension complémentaire, une assurance invalidité, une assurance hospitalisation et soins de santé, une assurance décès, un véhicule de société, une réduction sur la facture d'électricité et de gaz, des chèques repas, une intervention dans les frais de télécommunications, soit 57 990 € par membre du Comité de direction.

3. Contrôle externe

Comme intercommunale ayant adopté la forme d'une **société coopérative**, Sibelga est assujettie à tous les contrôles externes auxquels sont soumis les sociétés privées non cotées, et notamment le contrôle révisoral et le contrôle des administrations fiscales et sociales.

Comme **gestionnaire de réseaux de distribution** (GRD), le rôle de Sibelga est défini par l'ordonnance du 19 juillet 2001 sur l'organisation du marché de l'électricité et l'ordonnance du 1er avril 2004 sur l'organisation du marché du gaz.

Dans ce cadre, Sibelga est assujetti au contrôle d'un régulateur indépendant Brugel.

Les tarifs de Sibelga sont soumis à son approbation. Brugel donne un avis au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale sur le plan annuel d'investissements, le programme annuel et le budget de missions de service public et le règlement technique du réseau de distribution. Il exerce un contrôle annuel au moyen d'une série de rapports annuels obligatoires.

Il a le pouvoir d'exercer tous les contrôles additionnels souhaités et de remettre d'initiative au Gouvernement tout avis qu'il estime opportun.

Le plan d'investissements, le programme et le budget des missions de service public et le règlement technique du réseau sont soumis à l'approbation du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Comme **intercommunale**, Sibelga est soumise au contrôle de la tutelle exercé selon les modalités définies par l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à la tutelle sur les intercommunales de la Région de Bruxelles-Capitale.

En outre, étant donné son statut de société intercommunale, Sibelga et ses mandataires sont soumis à des obligations de déclaration spécifiques tant au niveau fédéral qu'au niveau régional.

- Au niveau fédéral, ce sont les lois spéciale et ordinaire du 2 mai 1995 qui obligent tous les titulaires de fonctions publiques à transmettre annuellement à la Cour des Comptes la liste de leurs mandats, fonctions et professions ainsi qu'une déclaration de patrimoine.

  Chaque année en février, Sibelga fournit à la Cour des Comptes la liste de tous les titulaires d'un mandat au sein des organes de gestion et de contrôle pour l'année civile précédente. Sibelga informe aussi ses mandataires quant à leurs obligations individuelles.
- Au niveau régional, il s'agit de l'ordonnance du 12 janvier 2006 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics de la Région de Bruxelles-Capitale.

  Le Conseil d'administration de Sibelga dépose auprès du Secrétaire général de l'Administration régionale, dans les trois mois de la fin de chaque année civile, un rapport annuel traitant des rémunérations, avantages de toute nature et frais de représentation octroyés aux mandataires publics, des voyages et visites auxquels ces mandataires auraient participé dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, ainsi que l'inventaire des dossiers d'attribution des marchés publics conclus par Sibelga.

4. Marchés publics

Inventaire des marchés publics approuvés par le Comité directeur et communiqués à la tutelle au cours de l'exercice 2017.

Dossier d'attribution	Adjudicataire	Valeur du contrat
Conseil & Audit Qualité Projet photovoltaïque RBC	Lot 1 – **Eliosys**	276 910,00 €
Accessoires en acier à souder	Lots 1 à 4 – **Flenzen Buizen Fittings (FBF)**	230 355,00 €
Tubes en acier	Lots 1 et 2 – **BG Pipe**	3 625 448,00 €
	Lot 2 – **Indutube**	
Entretien des vêtements de travail	**Perfect**	351 632,00 €
Énergie pertes 2019	Lot 1 – **Electrabel**	3 679 802,42 €
Panneaux de télécommande	Lot 1 – **Teconex**	468 342,91 €
Tableaux généraux basse tension	Lot 1 – **GE Industrial**	301 091,12 €
Consultance SAP	Lot 1 – **SAP ISU**	42 000 000,00 €
	Lot 3 – **SAP hors SAP HR et SAP ISU**	
Labo d'analyse et Assistance	Lots 1 à 5 – **Laborelec**	373 433,00 €
Monitoring des performances et incidents - Projet photovoltaïque RBC	**3E**	147 660,00 €
Accessoires pour câbles MT	Lots 1A, 1B, 1C, 2A, 2B, 3A, 3B, 3C, 3D, 4A, 4B, 7ABC – **TE Connectivity Solutions**	4 846 947,00 €
	Lots 5AC, 6AC – **Nexans Network Solutions**	
États des lieux – Projet photovoltaïque RBC	**Teccon**	199 850,00 €
Magazine Custo	Lot 1 – **Dimensions**	2 325 855,00 €
Aménagement postes et installations TCC	**Cofely Fabricom SA**	2 100 000,00 €
	TEI (Technord SA)	
Poteaux, Crosses et Consoles EP	Lots 1, 3, 5 – **Metalogalva Belux & Valmont Nederland**	18 548 380,00 €
	Lot 2 – **Valmont Nederland & Armamast**	
	Lots 4, 6 – **Valmont Nederland**	
	Lots 7, 10 – **Baert & Zonen**	
	Lot 8 – **GHM & C.E. Schréder**	
	Lots 9, 12, 14 – **GHM**	
	Lot 11 – **C.E. Schréder**	
	Lot 13 – **Armamast, C.E. Schréder & GHM**	
Formations Soft Skills	**Management & People Development**	665 000 €
	Obelisk	
	SKAN Performance Management	
Transformateurs de distribution	Lot 1 – **Voltacom**	6 098 543,00 €
	Lots 2, 3 – **CG Power Systems Ireland, Schneider Electric Energy Poland & Voltacom**	
	Lot 4 – **CG Power Systems Ireland & Voltacom**	

Dossier d'attribution	Adjudicataire	Valeur du contrat
Flexibles inox	Lot 1 – **TPIM**	305 510,00 €
Utilisation performante de l'électricité et/ou du gaz	Lot 1 – **Van Cauter Multi Technieken**	260 382,15 €
Projet photovoltaïque RBC : marché conjoint relatif à l'acquisition, au placement et à la maintenance d'installations photovoltaïques (« 0 à ≤ 50 kWc »)	**Energreen**	3 024 280,00 €
Manchons à couler et clames de dérivation	Lots 1, 3 – **Sadinter**	1 998 518,15 €
	Lot 2 – **Nussbaumer**	
	Lot 4 – **Infratech**	
Consultance générale	Lot 1 – **Atos, Devoteam, Deloitte Consulting, NRB/Getronics Association momentanée & PWC**	106 350 000,00 €
	Lot 2 – **Kronos Group & Progressio**	
	Lot 3 – **AE, DXC, Deloitte Consulting, Ideas@Work, Mac Kinsey & Company & Accenture**	
	Lot 4 – **Hudson, Intys HR & HR Builders**	
	Lot 5 – **Planet Talent & Ormit**	
	Lot 6 – **Arcadis, Laborelec, Tormans**	
	Lot 7 – **Atos, Accenture, Cap Gemini, Deloitte Consulting, Mac Kinsey & Company, NRB/ngage Association momentanée & Trilations**	
	Lot 8 – **Accenture, The Boston Consulting Group, Deloitte Consulting & Advisory, Roland Berger Wavestone Association momentanée, Siapartner, Mac Kinsey & Company**	
	Lot 9 – **Realdolmen, Solvus USG People**	
	Lot 10 – **Atos, CGI, NRB/Getronics Association momentanée, Xylos**	
Interventions sur compteurs	Lot 1 – **AK Infra, Engie Fabricom & Spie Belgium**	29 399 877,00 €
Accessoires PE	Lot 1 – **Georg Fischer, VigotecAkatherm & Infratech**	2 237 374,00 €
	Lot 2 – **VigotecAkatherm**	
Headhunter - Directeur général	**Russell Reynolds Associates**	96 000,00 €
Rénovation de chaufferies	Lot 1 – **Sanideal**	592 375,95 €
Vending	**Pelican Rouge Coffee Solutions**	452 958,00 €
Matériel de coupure 1250 A	Lot 1 – **Siemens**	2 390 345,00 €
Rénovation chaufferies à Saint-Josse-Ten-Noode	**Envisys SA.**	317 266,55 €

GOUVERNANCE DE BNO

1. Structure de gouvernance

Depuis sa création en 2006, la gestion de BNO est assurée par deux organes : un Conseil d'administration, dont la composition est identique a celle du Comité directeur de Sibelga, ainsi qu'un Directeur général, assisté d'un Comite de direction, chargé de la gestion journaliere. Un Comité des nominations et rémunérations a par ailleurs ete constitué au sein du Conseil d'administration.

Assemblées générales

L'Assemblée générale ordinaire se réunit chaque année, le deuxième ou troisième lundi du mois de juin. Le Conseil d'administration et le Commissaire-réviseur peuvent en outre convoquer à tout moment une Assemblée générale extraordinaire.

En 2017, l'Assemblée générale ordinaire s'est réunie le 13 juin 2017. Une assemblée générale extraordinaire a été convoquée le 15 novembre 2017 pour réaliser la fusion par absorption de Metrix par BNO. (*)

Cette assemblée générale extraordinaire a également décidé, afin de ne pas surcapitaliser inutilement BNO, de réduire les charges portées en compte à Sibelga et d'uniformiser les pratiques au sein du groupe Interfin, en proposant de réduire le capital via une réduction de la valeur des parts de 200 € à 100 €.

Le capital de BNO est maintenant représenté par 193 parts de même valeur (100 €).

Situation du capital au 31/12/2017

Associés	Nombre de parts
Sibelga	189
Interfin	2
RDE	2
TOTAL	193

Conseil d'administration

Compétences

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'objet social ainsi que pour l'administration de la société, sans préjudice de ce qui est dit ci-après en matière de gestion journalière. Tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi ou les statuts à l'Assemblée générale est de sa compétence.

(*) La srcl Metrix employait jusque là la quarantaine de releveurs de compteurs. L'intégralité de son personnel a été transféré à la société BNO en application de la CCT 32 bis.

Composition

La société est administrée par un Conseil d'administration composé de 7 membres, associés ou non, nommés par l'Assemblée générale.

Fréquence de réunion et participation en 2017

Le Conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises et a enregistré un taux de présence des administrateurs de 100 %.

Conseil d'administration au 31/03/2018

Président

Guy WILMART

Vice-Président

Steve HUYGE

Membres

Rachid BARGHOUTI

Patrick DEBOUVERIE

Bernard DE MARCKEN DE MERKEN

Pierre MUYLLE

Frédéric NIMAL

Secrétaire

Raphaël LEFERE

Comité des nominations et rémunérations

Compétences

Le Comité des nominations et rémunérations (ci-après CNR) est un organe consultatif du Conseil d'administration sauf lorsque des pouvoirs décisionnels lui ont été spécifiquement délégués.

Le Comité dispose des compétences suivantes :

- **En matière de nominations** : le CNR détermine la procédure de recrutement du Directeur général et la soumet à l'approbation du Conseil d'administration.

  Le CNR contrôle la procédure de sélection des autres membres du Comité de direction, et remet un avis au Conseil d'administration sur le candidat présenté par le Directeur général.
- **En matière de rémunérations** : le CNR décide de la politique de rémunération des membres du Comité de direction, sur base des propositions formulées par le Directeur général et contrôle le respect de cette politique.

  Le CNR examine le caractère adéquat de la politique générale de rémunération au sein de la société et fait, en cette matière, toute proposition utile au Conseil d'administration.

Composition

Le CNR est composé d'un président et de 2 membres choisis par le Conseil d'administration en son sein.

Fréquence de réunion et participation en 2017

Le Comité des nominations et rémunérations s'est réuni à 7 reprises et a enregistré un taux de participation de ses membres de 90 %.

Comité des nominations et rémunérations au 31/03/2018

Président

Pirre MUYLLE

Membres

Patrick DEBOUVERIE

Frédéric NIMAL

Secrétaire

Raphaël LEFERE

Comité de direction

Compétences

La gestion journalière est assurée par le Directeur général et les membres du Comité de direction.

Le Directeur général dirige le Comité de direction et décide de l'attribution des responsabilités parmi ses membres.

Le Comité de direction, sous la conduite du Directeur général, est chargé de développer la stratégie globale du groupe. Le Comité de direction est également responsable de la gestion opérationnelle du groupe. Le Comité de direction assure la mise en place des systèmes nécessaires de gestion des risques et de contrôle interne. Il prend toutes les décisions relatives à la structure organisationnelle et approuve l'ensemble des procédures du groupe.

Composition

Le Comité de direction est composé du Directeur général et des 6 directeurs de département de Sibelga.

Fréquence de réunion et participation en 2017

Le Comité de direction se réunit à un rythme hebdomadaire.

Comité de direction au 01/01/2018

Directeur général

Luc HUJOEL

Directeur Asset Management et Gestion des réseaux

David CARLIEZ

Directeur Gestion accès aux réseaux

Patrick CLAESSENS

Secrétaire général et Directeur Ressources humaines

Raphaël LEFERE

Directeur Communication & Relations avec les communes

Philippe MASSART

Directeur Finances

Luc ZABEAU

Directeur IT & Business Transformation

Herbert CARRACILLO

2. Rémunération

Les mandats des administrateurs de BNO et des membres du Comité des nominations et rémunérations ne sont pas rémunérés.

Les administrateurs et membres du CNR ne bénéficient d'aucun avantage ou rémunération en nature, ni de pension, ni de remboursement de frais.

Sibelga SCRL

quai des Usines 16 - 1000 Bruxelles
Tél : 02 274 31 11 - Fax : 02 549 43 34
e-mail : info@sibelga.be
www.sibelga.be

Rapport complet
www.sibelga.be/2017